

Chez nous... et à l'étranger

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nous et à l'étranger

A Lugano les 23 et 24 avril 70^e assemblée des déléguées de l'alliance de sociétés féminines suisses

Passé le Gothard, c'était, hélas ! le brouillard et la pluie. A l'arrivée à Lugano il a fallu sortir les parapluies des valises et prendre conscience qu'au Tessin, aussi, il pouvait faire vilain temps.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Près de 200 déléguées réunies au Padiglione Conza participaient à cette assemblée générale, la dernière présidée par Mlle Rollande Gaillard qui terminait à Lugano son mandat de six ans de présidence. De son rapport nous extrayons quelques passages :

SUFFRAGE

« Il y a quelques lignes à ajouter dans les manuels d'histoire des écoles suisses : des lignes qui, je l'espère, rendront les écolières conscientes de leurs droits et de leurs responsabilités. Ces lignes rappelleront que le 9 octobre 1970 les Chambres fédérales ont pris un arrêté sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale et que cet arrêté devait être soumis à la votation du peuple et des cantons.

La votation sur cet objet a eu lieu le 7 février 1971. Le projet a été accepté.

Il faudrait pouvoir nommer tous ceux et toutes celles qui, le long de ce chemin — tels des coureurs de relais se passant le témoin — se sont transmis la consigne. Ils ont suivi deux voies parallèles, chemins bien héraldiques avec des montées et « du plat », des cailloux et des ornières, de ces chemins de montagne où, derrière la colline que l'on avait prise pour le sommet, on découvre une autre colline : sur l'un de ces chemins les suffragistes « purs » qui estiment que par le suffrage les problèmes seront résolus plus rapidement, sur l'autre chemin ceux et celles qui pensent que certains problèmes économiques ou sociaux ne peuvent pas attendre et qu'en travaillant à leur solution on fait avancer la cause du suffrage. Ces chemins, parallèles, se joignent quelquefois et l'on se donne la main pour une étape.

Le droit de vote est pour nous femmes un enrichissement, un talent que nous devons faire fructifier. Nous ne sommes pas toutes appelées à participer à la politique active, mais, toutes, nous devons nous intéresser aux problèmes de notre pays. En devenant citoyennes, nous avons reçu un cadeau qui est pour chacune de nous un élément de force et un enrichissement : un moyen d'aimer et de servir mieux notre pays dans le respect des autres nations ».

DÉMISSIONS ET ÉLECTIONS

Cinq membres démissionnaires du comité central sont remplacées par : Helen Kaiser-Frey, Anna Schnyder-Mökl, May Vaucher-Weibel, Ninna Wüest, Jacqueline Berenstein-Wavre.

La caissière, Mme Chuard, ayant dû démissionner pour raison de santé quelques jours avant l'assemblée sera remplacée plus tard.

Quelques opinions de jeunes femmes

Exprimées au Congrès triennal 1970 de l'Alliance internationale des femmes (Y.A.W.), ces opinions sont rapportées, dans son rapport annuel, par la présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

SERVICE MILITAIRE

Eduquer les hommes pour la paix, ainsi il n'y aura plus besoin de service militaire (Italie et Suisse).

MADAME OU MADEMOISELLE ?

Est-ce que vous demandez à un homme s'il est marié ou pas ? L'état civil de la femme ne regarde pas son postier ou ses voisins (Ceylan).

JEUNES ET VIEILLES

Vos idées sont-elles jeunes ou vieilles ? C'est là la question qu'il faut se poser. Il n'y a pas tellement de différences entre les générations si toutes gardent leur enthousiasme.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les jeunes filles doivent faire une révolution, car nous devons leur donner une éducation et une formation professionnelle complètes et lorsqu'elles sont qualifiées leur donner le travail auquel elles peuvent prétendre.

Et les réflexions de la jeune représentante de la Suisse à ce forum, Anneliese Truninger : « L'homme ne peut pas « dormir » sur ses lauriers ; la compétition entre hommes et femmes est un stimulant, donc elle sera bénéfique pour l'humanité » — « Nous devons aider l'homme à quitter l'image traditionnelle qu'on se fait de lui... à cause de l'image que s'en fait la femme et de l'image que l'homme se fait de la femme... ».

Enfin, la nouvelle présidente, Mme Regula Pestalozzi-Henggeler, Dr en droit, avocate à Zurich, a été élue à l'unanimité.

SITUATION FINANCIÈRE

Pour 1970 les comptes présentent un déficit de Fr. 57 000.— dû principalement aux frais qu'occasionne la bibliothèque et au loyer très élevé des nouveaux locaux. Sur proposition d'une déléguée, un poste spécial a été prévu au budget 1971 à ce sujet.

La fortune s'élève à fin 1970 à Fr. 338 000.—.

LES STATUTS

Lorsqu'une association marche avec son temps, il faut, à période régulière, réviser ses statuts pour les remettre au goût du jour ; c'est ce qui fut fait pendant près de trois heures de séance. Comme cette révision avait déjà été l'objet d'une réunion de présidents, elle n'a donné lieu à aucune discussion sinon à des explications.

RÉSOLUTION

La résolution suivante a été votée à l'unanimité moins quelques abstentions. Ces abstentionnistes la trouvant trop « plate ».

Lors de son assemblée des déléguées à Lugano, l'Alliance de sociétés féminines suisses a rappelé la date historique du 7 février 1971, date à laquelle, par un vote net prouvant leur sens de la responsabilité, les citoyens suisses ont ouvert pour les citoyennes la voie de la collaboration et de la participation politique.

Elles pensent avec reconnaissance aux femmes et aux hommes courageux qui, pendant 75 ans, se sont battus sans relâche et généreusement en faveur de l'égalité politique de la femme.

Les Suissesses ont maintenant le devoir d'exercer leurs nouveaux droits pour le bien de la communauté.

APRÈS LUGANO, BERNE

Le samedi matin, nous avons entendu deux conférences très instructives sur l'évolution économique et culturelle du Tessin. Le repas de midi auquel participaient les autorités, a été agrémenté de danses et de chant folkloriques. Finalement l'accueil chaleureux et amical des Tessinoises nous a fait oublier le mauvais temps. La prochaine assemblée générale de l'Alliance aura lieu à Berne les 5 et 6 mai 1972.

J. B.-W.

Activité de la société coopérative de cautionnement SAFFA

Au cours de l'exercice écoulé 83 demandes ont été présentées (103 en 1969) et 35 cautionnements souscrits pour un total de Fr. 355 000.—. Seuls 31 cautionnements sont devenus effectifs, pour un total de Fr. 287 800.— (28 pour Fr. 258 800.— en 1969). Le montant maximum de Fr. 20 000.— n'a été sollicité que dans trois cas et le montant moyen des cautionnements accordés s'est élevé à Fr. 9 284.— (Fr. 9 243.—).

Nos cautionnements ont servi aux buts suivants :

	Fr.
20 crédits pour des entreprises existantes	170 300.—
5 crédits pour la reprise de commerce	64 000.—
4 crédits pour l'ouverture d'exploitations	45 000.—
2 crédits pour d'autres buts	8 500.—
31	total 287 800.—

Douze des cautionnements sus-indiqués concernent le commerce de détail, 13 l'artisanat, 5 l'hôtellerie et 1 une profession libérale. Les commerces de denrées alimentaires, les débits de tabac, les magasins de confection pour dames, les salons de coiffure et les entreprises de blanchissage représentent les activités les plus recherchées par les femmes ; pour autant qu'elles soient capables, elles ont en effet encore l'occasion de créer dans ce domaine d'intéressantes affaires avec des moyens financiers relativement peu importants.

Depuis la fondation de la SAFFA, 7622 demandes ont été examinées et 2084 cautionnements ont été faits pour 11 012 962 francs.

CONTRIBUTION DE LA CONFÉDÉRATION ET DES CANTONS

L'Office fédéral des arts et métiers a fait parvenir le montant de Fr. 20 000.— représentant la contribution annuelle de la Confédération à l'excédent des frais administratifs. Un montant égal a été sollicité des gouvernements cantonaux, proportionné de cas en cas à l'activité de la SAFFA en faveur des femmes sur leur territoire. Les cantons mentionnés ci-après ont répondu favorablement n'ir leur contribution pour l'année à cette demande et ont fait parvenir :

	Fr.
Zurich	6 580.—
Berne	4 500.—
Vaud	1 720.—
Grisons	1 080.—
Argovie	820.—
Lucerne	820.—
Saint-Gall	560.—
Bâle-Ville	520.—
Bâle-Campagne	480.—
Genève	460.—
Neuchâtel	260.—
Thurgovie	260.—
Soleure	240.—
Schaffhouse	180.—
Glaris	80.—
Total	18 420.—



Pour ou contre la statistique des votants par électeurs et électrices ?

Dans notre numéro de mars nous posions cette question : est-il correct de calculer séparément le pourcentage des électeurs et électrices, et de le publier ainsi que cela se fait couramment ? Et nous rappelions que dans la campagne pour la votation du 7 février de cette année (octroi des droits politiques aux Suissesses sur le plan fédéral), ce pourcentage a été employé comme argument contre. Nous avons demandé à quelques personnalités de nous donner leur opinion. Voici, pour aujourd'hui, l'opinion de deux Neuchâtelois.

Je dois bien vous avouer que pour ma part j'ai regretté fortement que l'on ait utilisé le pourcentage des votantes pour lutter contre l'introduction du suffrage féminin.

Chacun peut objectivement comprendre que le fait pour les femmes d'avoir été écartées jusqu'à aujourd'hui de la vie politique ne favorise pas leur participation aux scrutins. Il y a et vous le savez sans doute mieux que moi, encore toute une information à faire et une formation à acquérir.

La publication des pourcentages de votants selon le sexe s'expliquerait sans doute par l'existence de deux registres civiques différents pour les femmes et les hommes dans tous les cantons où les premières n'avaient que des droits partiels. Depuis le 7 février, cette différence n'existe plus et cela devrait permettre une unification.

Pour ma part, je ne vois donc aucun inconvénient à ce que la statistique ne publie plus aujourd'hui qu'un pourcentage unique. Je crois cependant qu'il ne faut pas déceler partout des mesures discriminatoires ou vexatoires. En fait, la situation est la même pour les hommes que pour les femmes et les résultats de ceux-ci ne sont guère brillants parfois si l'on songe précisément qu'ils étaient jusqu'ici les seuls détenteurs du droit de vote et que leur

éducation civique était plus poussée. Je comprends bien que la plupart des femmes qui ont lutté pour l'obtention du droit de vote et ont subi des vexations, des injustices aussi, soient particulièrement sensibles à toutes les formes de publication qui semblent maintenir une espèce d'inégalité entre les sexes. Cela n'est pas le cas ici. Je souhaite pourtant que ce problème soit résolu comme il l'est dans de nombreux pays.

René Felber, conseiller national neuchâtelois.
Le problème soulevé me paraît d'un intérêt bien moyen. D'autre part, je vois mal refuser les statistiques que d'aucuns attendent concernant la participation de la femme à la vie publique. Je partage entièrement l'opinion exprimée par M. Jean-Pierre Porchat, chancelier d'Etat. Tous autres commentaires ne seraient que des redites.
Carlos Grosjean, conseiller d'Etat, Neuchâtel.

Dans notre numéro de mars, nous avons fait part à nos lecteurs de l'opinion du chancelier d'Etat et de ses arguments en faveur d'une statistique des votants par sexe. Pour ne pas tomber dans les vaines redites, nous prions chacun de se référer au numéro susmentionné...

Association suisse pour le suffrage féminin 60^e assemblée des délégués

22 et 23 mai à Berne

Samedi 22 mai,

Schulwarte, Helvetiaplatz

13 h. 45 A l'entrée de la salle, distribution des bulletins de vote, des cartes de participants et de banquet.

14 h. 45 Assemblée des délégués.

A l'ordre du jour : Rapports administratifs. Fixation de la cotisation annuelle.

Election du comité central, de la présidente, des vérificatrices des comptes.

Changement de nom de l'Association. Modifications des statuts.

18 h. 00 Apéritif offert par les autorités du canton et de la ville de Berne. Repas du soir libre (non organisé).

20 h. 30 Conférence publique à la Schulwarte. M. Nello Celio, conseiller fédéral, parlera de : « Prorogation du régime financier de la Confédération ».

Dimanche 23 mai

9 h. 30 Séance privée pour les délégués et les membres.

12 h. 30 Banquet au restaurant du Casino.

N. B. — Prière instante d'envoyer les inscriptions jusqu'au 18 mai.

LX^e assemblée générale du lycée-club suisse

Le Lyceum Club de Genève, sous l'expertise direction de Mme Turtach, a eu l'agréable privilège d'accueillir dans la cité du bout du Léman les membres lycéens des clubs suisses, les 25 et 26 mars.

Après une première journée consacrée essentiellement à la visite d'expositions, à la découverte de la Genève ancienne et moderne et à une réception intime, la matinée du vendredi fut bien remplie par la séance plénière. Mme Lise Girardin, conseillère administrative de la ville de Genève, souhaita la bienvenue à la nombreuse assemblée réunie dans la salle de conférences du Musée d'histoire naturelle. Les Lyceum Clubs sont dans les villes suisses, dit Mme Girardin, de véritables terments de culture.

Mme Jaccottet-Dubois, présidente du Lyceum suisse, fit face à un ordre du jour chargé. Aussi bien par le rapport présidentiel que par ceux des dix clubs suisses, il nous fut permis de connaître la vie de ces groupements, forts en tout de quelque 2000 membres. Conférences, lectures d'œuvres inédites, concerts, expositions, promenades, voyages, rencontres amicales tels sont les nombreux centres d'intérêt des Lyceum clubs. Combien d'artistes d'écrivains, de musiciens ont pu faire connaître leur œuvre grâce au Lyceum club. Un « vin d'honneur » offert par les autorités municipales et can-

tonales et d'un déjeuner officiel mirent un terme à cette heureuse rencontre.
Monique Lechner.

ETATS-UNIS

NIXON veut des femmes aux postes importants

L'administration Nixon vient de lancer une campagne de recrutement de femmes et de Noirs aux postes de cadres gouvernementaux.

Une circulaire a été envoyée à tous les ministres pour les inviter à encourager la promotion des femmes aux postes de responsabilité. A la fin du mois d'avril le président a nommé Mme Barbara Franklin conseillère près la Maison-Blanche. C'est elle qui deviendra l'agent de recrutement pour les fonctions de cadre de l'administration fédérale.

Même si ce « mouvement féministe » était dicté par les prochaines élections présidentielles (3 novembre 1972), il aurait du bon puisqu'il amènera probablement des femmes à des postes-clé.